



**ÉLECTION DES JUGES
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
des 2 décembre et 15 décembre 2021**

NOTICE A L'USAGE DES CANDIDATS

En 2021, 6 postes de juges sont à pourvoir.

L'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, et se déroule exclusivement par correspondance.

Chaque électeur peut voter à l'aide d'un bulletin qu'il rédige lui-même.

Les candidats qui le souhaitent peuvent faire envoyer leurs bulletins par la préfecture, après avis de la commission chargée de veiller à la régularité du scrutin, instituée en application de l'article L. 723-13 du Code de Commerce. Dans ce cas, les bulletins de vote doivent être imprimés sur papier blanc et ne peuvent dépasser le format 148 mm x 210 mm.

Les bulletins de vote imprimés doivent uniquement comporter les mentions suivantes :

- Tribunal de Commerce de BASTIA
- Scrutin du 2 décembre 2021 (pour le 1er tour)
- le nom et le prénom du ou des candidats.

Le nombre de bulletins qui doit être imprimé est égal au nombre des électeurs inscrits majorés de 10%.

Le candidat qui décide de recourir à la commission susvisée, doit remettre ses bulletins après validation, au bureau des élections de la préfecture, au plus tard **le vendredi 19 novembre 2021 à 16 heures.**